

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1607 Subvention (3.000 euros) à l'association Commune libre d'Aligre (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Commune libre d'Aligre ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 12e, est attribuée à l'association Commune libre d'Aligre, 3 rue d'Aligre 75012 pour Opera'Aligre qui a lieu dans le 12e arrondissement en septembre et octobre 2014. 8442 , 2014_04443.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.